

IDENTIFICATION	INTITULE DU POSTE	Enseignant - Responsable local de l'enseignement (RLE) Centre de détention de CASABIANDA, Corse
	PLACE DU POSTE	<p>Ce poste est vacant à la rentrée 2021.</p> <p>Les missions du RLE constituent un ensemble de tâches administratives et de services pédagogiques. Le RLE dispense des heures d'enseignement et organise le service de l'enseignement dans le respect des contraintes liées à la détention, tout en assurant le lien permanent avec la direction de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>L'établissement pénitentiaire de Casabianda implanté sur un domaine d'environ 1480 hectares s'étend sur 7 kilomètres le long de la mer tyrrhénienne. Si la taille du domaine est hors norme, l'établissement pénitentiaire l'est également puisqu'il s'agit, depuis sa réouverture en 1948, d'un établissement totalement ouvert, sans mur d'enceinte, sans barreaux et sans quartier disciplinaire qui propose un régime de détention principalement orienté vers la responsabilisation, l'autonomie et la préparation à la sortie. L'établissement dispose d'une capacité d'accueil de 194 personnes détenues, 110 personnes y sont en moyenne écrouées pour une durée moyenne d'incarcération en 2019 de 2 ans et 4 mois. L'établissement accueille également une exploitation agricole, gérée par la Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires (RIEP) qui emploie des personnes détenues dans le cadre du travail pénitentiaire. Le fonctionnement de l'établissement pénitentiaire est étroitement lié à celui de cette ferme atypique (élevages ovins et porcins, grandes cultures, exploitation forestière).</p> <p>L'équipe est composée d'un seul enseignant/RLE et d'enseignants intervenant en vacation.</p>
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019</p> <p>L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée</p>
	MISSIONS	<p>L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre aux personnes détenues d'acquérir les savoirs fondamentaux, ainsi que les repères et les références indispensables à l'exercice de la responsabilité individuelle et de la citoyenneté ; • inscrire chaque personne détenue dans un parcours de formation adapté permettant une insertion sociale, professionnelle et citoyenne à la sortie de la détention ; • développer une approche différenciée du public en prenant en compte la durée prévisible de détention ; • préparer aux diplômes et attester les compétences acquises ou travaillées dans des dispositifs de remobilisation ; • participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention.
	FONCTIONS	<p>Le RLE organise le service de l'enseignement en tenant compte des contraintes liées à la détention : élaboration du projet pédagogique de l'Unité Locale d'Enseignement ; organisation des moyens d'enseignement ; accueil des élèves ; répartition de l'offre pédagogique, constitution des groupes d'élèves, organisation des examens, animation de l'équipe pédagogique ; gestion du budget affecté à l'ULE ; participation à certaines instances propres à l'administration pénitentiaire ; organisation des partenariats ; préparation d'un bilan annuel d'activités de l'ULE). Le RLE assure le lien permanent avec la direction de l'établissement pénitentiaire. Le RLE dispose d'une décharge partielle de service. Les missions du RLE sont encadrées par une lettre d'objectifs rédigée conjointement par le proviseur, directeur de l'UPR supérieur fonctionnel et l'IEN ASH supérieur hiérarchique.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'une grande adaptabilité aux conditions d'exercice dans un environnement partenarial, complexe et contraint ; - Faire preuve de qualités organisationnelles ; - Se montrer polyvalent au-delà de sa discipline de référence
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (CAPASH/ 2CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	<p>Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI/2CASH, en vue d'une titularisation sur le support.</p>
	CONDITIONS PARTICULIERES	<p>L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2nd degré) ou 21 heures (1^{er} degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2421,74€ (ULE de moins de 4 emplois de personnels enseignants –décret n°71-685 du 8 août 1971 modifié) est perçue en remplacement de l'ISOE ainsi que l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,20€ pour les enseignants titulaires du CAPASH ou du CAPPEI.</p>

**MODALITES DE
CANDIDATURE**

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission conjointe Education Nationale/Administration Pénitentiaire. L'entretien a un double objet : apporter au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elles impliquent et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.

Les candidatures motivées et accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre **pour le 11/12/2020** à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education : ce.ia2b@ac-corse.fr et au conseiller technique ASH de Mme la rectrice de l'académie de Corse pierre-louis.cacciaguerra@ac-corse.fr et à Monsieur le Directeur de l'unité pédagogique régionale pour l'enseignement en milieu pénitentiaire : lionel.negre@justice.fr

Une information complémentaire est accessible à l'adresse <http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille>